

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 80 10422

⑤4 Ensemble de couchage pour bébé.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 D 7/00; A 47 C 21/00.

⑫ Date de dépôt..... 9 mai 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④1 Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 13-11-1981.

⑦1 Déposant : BURTIN Michèle Noëlle, épouse DE DREUX-BREZE, résidant en France.

⑦2 Invention de : Michèle Noëlle Burtin.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Cabinet Lavoix,
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

La présente invention concerne un ensemble de couchage pour bébé comprenant un drap de dessous et une couverture.

Dans les ensembles de couchage classiques de ce type, le drap de dessous est mis en place sur le matelas du lit de bébé, et la couverture, séparée, est bordée par-dessus sur trois côtés, généralement en même temps qu'un drap de dessus.

De tels ensembles de couchage, qui reproduisent aux dimensions près ceux utilisés pour les adultes, ne sont pas satisfaisants pour les bébés, car ceux-ci, par leurs mouvements, se découvrent très fréquemment pendant leur sommeil.

L'invention a pour but de fournir un ensemble de couchage garantissant que l'enfant reste couvert même s'il bouge dans son lit.

A cet effet, l'invention a pour objet un ensemble de couchage du type précité, caractérisé en ce que la couverture a la largeur d'un lit de bébé et est fixée au drap par des deux bords longitudinaux.

Dans un mode de réalisation avantageux, un drap de dessus est interposé entre le drap de dessous et la couverture et est fixé au premier en même temps que la seconde.

L'invention trouve une application particulièrement commode lorsque le drap de dessous est un drap-housse, la couverture s'étendant entre une extrémité de ce drap-housse et un point situé à une petite distance de son extrémité opposée.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple non limitatif et en regard du dessin annexé, sur lequel:

la Fig. 1 représente en perspective un ensemble de couchage suivant l'invention;

2

la Fig. 2 en est une vue en coupe transversale prise suivant la ligne 2-2 de la Fig. 1;

la Fig. 3 est une vue en coupe longitudinale prise suivant la ligne 3-3 de la Fig. 1.

5 L'ensemble de couchage représenté aux Fig. 1 à 3 est constitué de trois éléments solidaires les uns des autres, à savoir un drap-housse 1, un drap de dessus 2 et une couverture 3.

10 Le drap-housse 1 est constitué, de la façon habituelle, d'une surface rectangulaire de couchage 4 bordée sur ses quatre côtés d'une bande 5 qui est munie à son extrémité libre d'un élastique 6. Les dimensions de la surface 4 sont celles d'un matelas de lit de bébé à barreaux ou analogue, par exemple 120 x 60 cm. Dans 15 l'exemple représenté, la bande 5 est cousue à la surface 4 sur tout le pourtour de celle-ci.

Le drap de dessus 2 a à peu près les mêmes dimensions que la surface 4 et est cousu à celle-ci par un petit côté 7 et par la plus grande partie de ses deux 20 grands côtés 8, à partir du côté 7. Les côtés 7 et 8 sont cousus sur les côtés correspondants de la surface 4 du drap-housse, de façon à former sur l'essentiel de cette dernière une poche inférieure 9 de couchage et, en avant de celle-ci, un rabat 10.

25 La couverture 3, qui peut être matelassée comme représenté, est rectangulaire et superposée à la partie cousue du drap de dessus 2. Elle est cousue sur trois côtés au drap-housse 1, suivant les mêmes lignes de couture que le drap 2. Une poche supérieure 11 ouverte vers 30 l'avant est ainsi définie entre ce drap 2 et la couverture 3, et l'ouverture de cette poche peut être fermée en rabattant vers l'arrière le rabat 10 par-dessus la couverture, comme représenté aux Fig. 1 et 3. Pour augmenter le volume de la poche 11, la couverture 3 est en fait 35 cousue latéralement au drap-housse, de chaque côté, par

l'intermédiaire d'une étroite bande de tissu 12 formant soufflet qui est cousue par son bord supérieur à la couverture et par son bord inférieur au drap-housse.

Le drap-housse étant mis en place sur le matelas, l'enfant est glissé dans la poche inférieure 9 comme dans un ensemble de couchage classique. On comprend que pourvu que la partie non recouverte de la surface 4 du drap-housse soit suffisamment petite, l'enfant restera couvert par le drap 2 et la couverture 3 quels que soient les mouvements qu'il effectuera pendant son sommeil.

Si on le désire, on peut glisser dans la poche supérieure 11 une couverture supplémentaire ou une couverture.

Bien entendu, on peut adapter l'ensemble de couchage à toute autre dimension de lit d'enfant, et également l'utiliser avec un matelas de landau, de couffin ou analogue.

- REVENDEICATIONS -

- 1.- Ensemble de couchage pour bébé, du type comprenant un drap de dessous et une couverture, caractérisé en ce que la couverture (3) a la largeur d'un lit de bébé et est fixée au drap (1) par ses deux bords longitudinaux.
- 5 2.- Ensemble suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la couverture (3) est fixée au drap (1) par un bord d'extrémité.
- 3.- Ensemble suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la couverture (3) est fixée au
10 drap (1) par des coutures.
- 4.- Ensemble suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'un drap de dessus (2) est interposé entre le drap de dessous (1) et la couverture (3) et est fixé au premier en même temps que la seconde.
- 15 5.- Ensemble suivant la revendication 4, caractérisé en ce que la couverture (3) est fixée de chaque côté au drap de dessous (1) par l'intermédiaire d'une bande de tissu (12) formant soufflet.
- 20 6.- Ensemble suivant l'une des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que le drap de dessus (2) se prolonge vers l'avant hors de la couverture (3) par un rabat (10).
- 25 7.- Ensemble suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le drap de dessous (1) est un drap-housse, la couverture (3) s'étendant entre une extrémité de ce drap-housse et un point situé à une petite distance de son extrémité opposée.

1/1

